

[Accueil](#)

[Territoire](#)

[Animaux](#)

Abeilles

Abeilles

Les abeilles, auxiliaires de biodiversité

Assurant la reproduction des fleurs et fruits de nos jardins, l'abeille joue un rôle majeur pour l'environnement... Menacée par les pesticides, la monoculture, les agressions des frelons asiatiques, l'abeille est en danger.

Lorient, grâce à ses parcs et jardins fleuris, et à sa politique zéro produits phytosanitaires accueille des ruches en ville, au jardin Chevassu notamment.

La détention de ruches est réglementée.

[Déclarer des ruches](#)

Informations sur la filière apicole [sur le site du ministère de l'agriculture](#)

Installer des ruches

L'implantation de ruche est réglementée par le code rural (article 211-7

mis à jour le 21 septembre 2000) et par un arrêté préfectoral du 7 février 1961.

Un rucher doit être situé à plus de 100 mètres d'une habitation ou d'un établissement public (hôpital, école,...) mais aussi à plus de 20 mètres d'une voie publique ou d'une propriété voisine. Ces prescriptions de distance ne s'appliquent pas si le rucher est entouré d'un obstacle continu d'au moins 2 mètres de haut : palissade, haie , mur...

L'implantation de ruche est soumise à autorisation préalable de la direction départementale de la protection de la population (ex services vétérinaires) : DDPP56 - BP 526 - 8 avenue Edgar Degas - 56019 Vannes. Contact : 02 97 63 29 45

En cas de vente de miel, il est obligatoire de détenir un numéro de Siret, obtenu auprès de la chambre d'agriculture. La demande du Siret doit être déposée avant la première déclaration des ruchers. Sans ce numéro, la déclaration ne sera pas prise en compte.

Récupérer les essaims

Les colonies d'abeilles prospères se reproduisent par essaimage. Si vous repérez un essaim, qui ressemble à une grappe d'abeilles, contactez le service municipal d'hygiène pour connaître les coordonnées d'un apiculteur qui viendra le récupérer : 02 97 35 32 64

Abeille, bourdon, guêpe ou... mouche ? Sachez les reconnaître !

L'abeille est brune, voire noire, et son corps est trapu. Leur taille distingue les abeilles des **bourdons**, aux moeurs comparables mais plus ronds et généralement plus gros. Les **guêpes** ont quant à elles la taille fine, pas de poils, des couleurs bien nuancées (une bande jaune, une bande noire, en alternance, alors que d'autres nuances apparaissent chez l'abeille) et sont volontiers carnivores. L'abeille se nourrit de pollen et de nectar. La guêpe vole les pattes collées contre son corps tandis que l'abeille vole les pattes pendantes.

Certaines **mouches**, notamment des **syrphes**, arborent souvent par mimétisme les formes et les couleurs vives de l'abeille. Les syrphes sont également de bons pollinisateurs. Comme les autres mouches, ils n'ont qu'une paire d'ailes, les abeilles en ont deux couplées.